

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Date de convocation :	<b>24 mars 2016</b>
15 mars 2016	<b>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,</b>
Nombre de conseillers en exercice : 10	<u>Étaient présents</u> :
Présents : 9	M. RICHERT Robert, M. BRICKA Bernard, FERBACH Dominique, Mme HUHNS Béatrice, M. OTT Olivier, M. RUTSCH Charles, M. STURM Philippe, Mme MICHEL Simone, Mme CUNTZ Angélique
Procuration :	<u>Absentes Excusées</u> : Mme KLEIN Christelle

---

**1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

**2. Approbation du compte de gestion – budget commune – exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le trésorier municipal, et constatant sa conformité avec le compte administratif 2015, après délibération, à l'unanimité, décide

- d'approuver le compte de gestion du budget communal 2015
- d'autoriser le Maire à le signer.

**3. Approbation du compte de gestion – budget CCAS – exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le trésorier municipal, et constatant sa conformité avec le compte administratif 2015, après délibération, à l'unanimité, décide

- d'approuver le compte de gestion du budget CCAS 2015
- d'autoriser le Maire à le signer.

**4. Approbation du compte de gestion – budget lotissement – exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le trésorier municipal, après délibération, à l'unanimité, décide

- d'approuver le compte de gestion du budget lotissement 2015
- d'autoriser le Maire à le signer.

## **5. Approbation du compte administratif – budget CCAS – exercice 2015**

Le Président présente de Compte Administratif de l'exercice 2015 comme suit :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>Report de l'exercice 2014</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	3 109,22		3 109,22
<b>Recettes</b>	3 350,90	449,82	3 800,72
<b>Excédent/Déficit</b>	241,60		<b>691,50</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>Report de l'exercice 2014</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Reste à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	/	/	/	/
<b>Recettes</b>	/	/	/	/
<b>Excédent/Déficit</b>	/	/	/	/
				<b>(besoin de financement)</b>

Monsieur le Président se retire durant les opérations de vote. Monsieur Dominique FERBACH reprend la Présidence de séance.

Le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

## **6. Approbation du compte administratif – budget commune – exercice 2015**

Le Maire présente de Compte Administratif de l'exercice 2015 comme suit :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>Report de l'exercice 2014</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	192 913,60		192 913,60
<b>Recettes</b>	220 149,07	94 974,38	315 123,45
<b>Excédent/Déficit</b>	27 235,47		<b>122 209,85</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>Report de l'exercice 2014</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Reste à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	18 876,99	5 304,82	24 181,81	3 540,00
<b>Recettes</b>	113 352,87		113 352,87	
<b>Excédent/Déficit</b>	94 475,88	5 304,82	<b>89 171,06</b>	
				<b>3 540,00</b> <b>(besoin de financement)</b>

Monsieur le Maire se retire durant les opérations de vote. Monsieur Dominique FERBACH reprend la Présidence de séance.

Le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

## **7. Taux des taxes communales**

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 transmis par les services fiscaux,

Vu les propositions de la commission des finances,

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux que l'année 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	12,78 %
Taxe foncière (bâti)	16,32 %
Taxe foncière (non bâti)	57,00 %

## **8. Financement de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réaménagement de la rue principale**

Le Maire soumet à l'assemblée diverses propositions d'organismes bancaires en vue de la réalisation d'un emprunt destiné à financer la troisième tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Alsace Vosges,
- autorise le Maire à réaliser un emprunt de **50 000 € sur une durée de quinze ans**, aux conditions suivantes :
  - Versement des fonds : au plus tard le 30 avril 2016
  - Echéance : échéances trimestrielles
  - Taux : taux fixe à 1,30%, soit un total d'intérêts de 5 114,33 €
  - Frais de dossier : 100 €
- autorise le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

## **9. Affectation du résultat – budget communal – exercice 2015**

Le Compte Administratif 2015, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, fait apparaître :

Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 122 209,85 €

Un résultat excédentaire en section d'investissement de 89 171,06 €

Des restes à réaliser 2015 d'un montant de 3 540 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture du besoin de financement au compte 1068 : 3 540 €

De reporter en excédent d'investissement à la ligne 001 : 89 171,06 €

De reporter en excédent de fonctionnement à la ligne 002 : 118 669,85 €

## **10. Affectation du résultat – budget ccas – exercice 2015**

Le Compte Administratif du CCAS 2015, approuvé par délibération du Conseil d'administration en date de ce jour, fait apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 691,50 €

Vu la dissolution du budget CCAS au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 du CCAS au compte 7551 du budget de la commune.

## 11. Vote du budget primitif – budget commune – exercice 2016

Monsieur le Maire présente des propositions pour le budget primitif communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Chap	Libellé	RAR 2015	Propositions
011	Charges à caractère général		81 387,60
012	Charges de personnel et frais assimilés		89 300,00
014	Atténuations de produits		4 000,00
65	Autres charges de gestion courantes		39 900,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0</b>	<b>214 587,60</b>
66	Charges financières		5 000,00
67	Charges exceptionnelles		200,00
022	Dépenses imprévues		6 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>225 787,60</b>
023	Virement à la section d'investissement		90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 625,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>91 625,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>317 412,60</b>

#### Recettes

Chap	Libellé	RAR 2015	Propositions
013	Atténuations de charges		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		16 400,00
73	Impôts et taxes		80 150,00
74	Dotations, subventions et participations		98 800,00
75	Autres produits de gestion courante		3 391,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0</b>	<b>198 741,50</b>
76	Produits financiers		1,25
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>198 742,75</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>R 002 Résultat reporté exercice 2014</b>			<b>118 669,85</b>
<b>TOTAL</b>			<b>317 412,60</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Chap	Libellé	RAR 2015	Propositions
010	Stocks		0,00
20	Immobilisation incorporelles		3 700,00
204	Subventions d'équipements versées		1 625,00
21	Immobilisations corporelles	3 540	290 661,06
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>3 540</b>	<b>295 986,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		15 000,00
18	Compte de liaison (affectation)		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 540</b>	<b>310 986,06</b>
040	Opérations d'ordre entre section		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 540</b>	<b>310 986,06</b>

**Recettes**

<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>RAR 2015</b>	<b>Propositions</b>
010	Stocks		0,00
13	Subvention d'investissement		45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
22	Immobilisation reçues en affectation		0,00
23	Immobilisation en cours		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0</b>	<b>95 000,00</b>
21	Immobilisations corporelles		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		31 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 540,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		150,00
18	Compte de liaison : affectation		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
024	Produits de cession		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0</b>	<b>35 190,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>130 190,00</b>
21	Virement de la section de fonctionnement		90 000,00
40	Opérations d'ordre entre sections		1 625,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>91 625,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté</b>			<b>89 171,06</b>
<b>TOTAL</b>			<b>310 986,06</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2015 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	317 412,60	317 412,60
<b>Investissement</b>	310 986,06	310 986,06

## **12. Contrôle et entretien du parc des poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que d'après la législation les poteaux d'incendie devraient faire l'objet d'un contrôle annuel.

A cet effet, il présente la proposition du bureau directeur du syndicat des eaux du canton de Woerth qui est de réaliser, en interne, la vérification de tous les poteaux à raison de 28 €HT/poteau.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de déléguer au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie à raison de 28 €HT par poteau
- autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

### **13. Aménagement de la forêt d'Oberdorf-Spachbach pour la période 2015-2034**

Monsieur le Maire le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis **DEFAVORABLE** au projet d'aménagement car le volume prévisible proposé passe du simple au double par rapport à la période 2003-2013.

### **14. Programme des travaux d'exploitation et d'actions pour 2016**

Le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme d'actions pour la forêt communale a été exposé au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes proposé par l'ONF,
- d'approuver le programme d'actions proposé par l'ONF, à savoir :
  - travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles pour un montant estimatif de 870 €HT
  - travaux de protection : mise en place de protection contre le gibier et entretien des clôtures pour un montant estimatif de 3 350 €HT
  - travaux de maintenance : cloisonnement d'exploitation pour un montant estimatif de 410 €HTSoit un total estimatif de 4 630 €HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

### **15. Renouvellement du contrat CEPAGE**

Le Maire soumet au Conseil, le renouvellement pour une période de 4 ans, du contrat d'éclairage public d'aide à la gestion (CEPAGE) proposé par ECOTRAL (du groupe Electricité de Strasbourg Services Energétiques).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'éclairage public d'aide à la gestion avec ECOTRAL pour une durée de quatre ans, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de ce contrat.

### **16. Subvention pour une journée de découverte à la maison des Aliziers à la Hoube**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de la directrice d'école relative à une journée de découverte à la maison des Aliziers à la Hoube pour les trois classes de maternelle du RPI.

Le coût de cette sortie scolaire s'élève à 470 € pour le bus et 12 € par enfant pour la journée.

Vu la concertation entre les trois maires du RPI, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de prendre en charge les frais de transport selon la répartition pratiquée au sein du RPI.

### **17. Participation annuelle à l'association des œuvres scolaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention d'un montant de 1,50 € par enfant scolarisé en écoles maternelle ou élémentaire, soit **70,50 €** (47 enfants) à l'association des œuvres scolaires de Wissembourg

## **18. Remboursement des frais engagés par Mme HUH N Béatrice**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme HUH N Béatrice a acheté des boissons à ses frais pour la fête des aînés. Elle présente une facture d'un montant de 47,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser Mme HUH N Béatrice et charge le Maire d'établir un titre de paiement à Mme HUH N d'un montant de 47,20 €

## **19. Garantie d'emprunt – OPUS 67**

**Commune d'Oberdorf-Spachbach**, ci-après le garant  
Séance du conseil Municipal du 24 mars 2016

**Office Public d'Urbanisme Social OPUS 67**, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et de consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le rapport établi par M. le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

### **Délibère**

**Article 1** : Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

**Article 2** : Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagé sont indiquées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisibles indexée sur l'inflation, le taux d'intérêt actuariel annuel mentionné est calculé sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (institut national des statistiques et des études économiques) et publiée au Journal officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/02/2015 est de 0,00 %.

**Article 3** : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes, le Maire Robert RICHERT.

## **20. Demande d'autorisation d'exploiter ISRI France**

Vu la demande d'autorisation présentée par la société ISRI France en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation

Vu le dossier d'enquête assorti d'une étude d'impact soumise à avis de l'autorité environnementale relatif à ce projet.

Vu l'arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société ISRI France pour l'exploitation d'une unité de fabrication de mousse polyuréthane à Merkwiller-Pechelbronn.

Le conseil municipal, après délibération, émet un AVIS FAVORABLE à la demande, présentée par la société ISRI France, d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de mousse polyuréthane sur le territoire de la commune de Merkwiller-Pechelbronn.

## **21. Motion – Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle**

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville d'Oberdorf-Spachbach, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

**A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.**

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

*Pour extrait certifié conforme  
Oberdorf-Spachbach, le 20 mai 2016*

*Le Maire,  
Robert RICHERT*